



Association Maurice Schumann

Siège : Cercle Militaire, 7 rue Léon Salembien – 59200 TOURCOING
<http://maurice.schumann.free.fr>



BULLETIN DE LIAISON n° 54 (octobre 2024)

LE MOT DU PRÉSIDENT

De 5 à 7 ?

Qu'on ne se méprenne pas sur cette question qui pourrait suggérer une intention polissonne ! Non, elle se réfère sans façon à la durée du mandat présidentiel dans notre Constitution (art. 6), soit à présent de « cinq ans au suffrage universel direct », avec limitation à « deux mandats consécutifs ». Le quinquennat sans limitation du nombre de mandats fut introduit par voie de référendum le 24 septembre 2000 sous la présidence de Jacques Chirac. Puis la réforme constitutionnelle de 2008, sous présidence de Nicolas Sarkozy, a limité comme indiqué ci-dessus le renouvellement à deux mandats consécutifs. Antérieurement et depuis 1958, la durée du mandat était de sept ans, renouvelable sans limite.

À l'examen dans le temps depuis le début de la V^{ème} République, plusieurs tentatives avaient visé à faire évoluer le curseur du temps légal d'exercice du mandat présidentiel de 7 à 5 ans et des conditions de son renouvellement. Qu'en pensait Maurice Schumann ? Il tint sur ce sujet des propos défavorables au quinquennat (*). Son analyse porta sur les motifs ou faux-semblants évoqués par les uns et les autres à l'appui de la modification à apporter à la Constitution sur cette affaire.

Sa curiosité l'emmène d'abord à relire les 110 propositions du candidat Mitterrand à l'élection présidentielle de 1981. La 45^{ème} mesure du catalogue condamnait implicitement le septennat : 5 ans, renouvelable une seule fois, ou 7 ans sans reconduction. Maurice Schumann la traduit ainsi : « *Le choix proposé sans être imposé, recommandé et quasiment annoncé, n'est pas entre cinq et sept ans, mais entre sept ans et deux fois cinq ans.* » (En clair, entre 7 et 10 ans !). Il rappelle ensuite que Valéry Giscard d'Estaing, prédécesseur du président Mitterrand, estime, fort de son expérience passée, que « *sept ans, c'est trop long.* » Regrettant de n'avoir pas pu être réélu en 1981, il imagine sans doute – selon Maurice Schumann – *qu'il devrait « attendre 1995 pour exercer son droit naturel et légitime à tenter d'obtenir réparation.* » Enfin, les intentions du Président Georges Pompidou sont moins palpables. Celui-ci estime que la règle du septennat ne correspond plus au rôle que le Président « *joue dans la définition des orientations générales de la politique nationale.* » À l'automne 1973, il soumet au Parlement un projet de loi motivé par la nécessité de consultations nationales plus fréquentes, autrement dit d'utiliser davantage le référendum au cours du septennat ou, à

défaut, de passer au quinquennat. Le texte est adopté par les deux chambres en octobre 1973, sachant que la majorité des 3/5^{èmes} n'est pas atteinte pour faire approuver le texte par le Congrès. Dès lors, le Président, interrogé peu avant sa mort par Maurice Schumann, lui avoue, comme sans doute à d'autres, : « *Notre commune expérience me conseille la prudence. Et puis, dans ce cas particulier, je ne vois aucune raison de presser le pas.* » Selon Maurice Schumann, la maladie qui rongait alors le Président ne suffit pas à elle seule à expliquer son renoncement. Il n'avait pas échappé à Georges Pompidou que deux anciens Premiers ministres n'avaient pas été convaincus par la réduction du septennat ; Michel Debré s'était abstenu et Maurice Couve de Murville avait voté contre le projet. Ils n'étaient pas sans se souvenir l'un et l'autre, comme Schumann lui-même, de la source des institutions. Le chef de l'État, élu directement par le peuple pour exercer l'étendue des responsabilités que lui confèrent les pouvoirs du titre II de la Constitution, doit être assuré d'un mandat suffisamment long, en tout cas supérieur à celui des membres de l'Assemblée nationale, car il est « *amené à prendre, sur les problèmes essentiels, l'attitude ou les décisions qui l'élèvent au-dessus des partis et l'engagent irréversiblement.* »

Telle fut la position de Maurice Schumann. Au vu de la séquence politique d'aujourd'hui et de l'émiettement des forces représentées à l'Assemblée nationale, n'apparaît-il pas que la réduction de la durée du mandat présidentiel a fait sauter avec dommages un des verrous de la V^{ème} République ? Et si demain un nouveau loqueteau devait aussi être démonté sous la pression de la plupart des partis pour rétablir la R.P. (la représentation proportionnelle ... sous quelle forme) ?

Michel Brault

(*) Article publié dans *La Revue des deux Mondes*, avril 1987.

Cotisations 2024

Les cotisations annuelles 2024 sont exigibles depuis le 1^{er} janvier. Leur montant adopté par l'assemblée générale du 11 mars 2023 s'établit à 22 €/personne et 28 €/couple. La cotisation est la marque d'un engagement personnel à demeurer fidèle à la mémoire de la vie et de l'œuvre de Maurice Schumann et à promouvoir sa pensée et son exemple. Elle constitue aussi naturellement une ressource permettant le fonctionnement de l'association. Le bulletin de cotisation disponible sur le site internet de l'association permet de vous mettre en conformité, si ce n'est déjà fait, au regard de votre cotisation 2024 et donc avec la qualité de membre de l'association.

Association Maurice Schumann

Bulletin de liaison n°54

Hommage à Maurice Schumann, le 6 juin 2024 à Asnelles

Le 6 juin 1944 pour Maurice Schumann, l'embarquement sur le navire britannique qui allait le porter vers la mère-patrie avait quelque chose d'irréel.

En effet, le 21 juin 1940, sur la même mer, alors qu'il voyait s'éloigner les côtes de France, de l'arrière du bateau polonais qui l'emmenait vers l'exil, un de ses camarades – Fred Scamaroni, un Corse – lui avait dit : « On n'a pas envie de pleurer, on est si sûr de LA revoir, même si on ne LA revoit pas avec ses propres yeux. » Maurice Schumann pensa, quatre ans plus tard – le 6 juin 1944 - : « Eh bien, puisqu'il est maintenant mort, il faut qu'il LA voie – la France – avec mes propres yeux, les mêmes qui, quatre ans plus tôt pendant qu'il parlait, tentaient déjà sur la mer perfide et pesante de vivre le rêve de cette mer légère et claire. »

Un deuxième rêve saisit alors Maurice Schumann. Dans un salon étroit du navire, on jouait « *Lili Marlène* ». Les paroles de cette chanson fameuse et mélancolique avait été écrite par un soldat allemand en partance vers le front russe en 1915. D'abord chantée par les soldats allemands, elle devint ensuite curieusement le chant iconique de Marlène Dietrich. Mais ne voilà-t-il pas que sa mélodie était désormais adoptée et reprise par les soldats de l'autre camp, les libérateurs ! Quel renversement ! Un rêve !

Cependant la réalité de la situation reprend le dessus quand soudain une voix forte s'écrie dans le navire : « Il faut mettre le casque ; s'il faisait jour, nous LA verrions déjà. » Maurice Schumann s'amuse alors à demander aux passagers : « Qui ? » ... pour s'entendre répondre : « La FRANCE. La FRANCE naturellement ! » Et l'adjuration de coiffer le casque ramena Maurice Schumann à la raison : il fallait désormais rouler vers la bataille et transformer ainsi le rêve en objectif, c'est-à-dire d'atteindre le préventorium d'Asnelles, tel que l'ordre militaire en avait été donné au départ.

Cette mission accomplie, Maurice Schumann se résolut à considérer que, oui, Français et Britanniques ainsi que tous les autres libérateurs étaient mêlés au même combat contre la tyrannie et, selon lui, « formaient bien les membres d'une même armée attachée à rendre la liberté et à la répandre dans le monde. »

Michel Brault

Nécrologie



Béatrice Schumann-Albouker, troisième et dernière fille de Maurice et Lucie Schumann est décédée fin juin. Née en 1951, elle avait exercé la profession de médecin psychiatre à Paris. Elle était atteinte d'un cancer qui l'avait beaucoup affaiblie au cours de ses derniers mois. Membre active de l'association, elle avait participé à nombre de ses activités. La famille avait fait part du décès de Béatrice au président de l'association, en indiquant que les obsèques se dérouleraient dans la plus stricte intimité. Bien entendu, le président avait fait part oralement de ses condoléances au nom de l'association. La défunte a été inhumée au cimetière du père Lachaise à Paris le 3 juillet 2024. Elle laisse unanimement dans l'association le souvenir d'une personne discrète, courtoise et empreinte d'une large gentillesse.

+++++

Un buste de Maurice Schumann à Neuilly-sur-Marne (93)

La municipalité de Neuilly-sur-Marne (35.000 habitants) a pris l'initiative de faire modeler 10 bustes de Compagnons de la Libération, dont celui de Maurice Schumann, afin de les installer dans les écoles primaires de sa commune. Cette réalisation à finalité pédagogique et civique auprès des élèves et de leurs familles est montée en partenariat avec l'Ordre de la Libération. Ce projet vise à perpétuer un héritage historique et national auprès de la population nocéenne de manière à transmettre le souvenir de ceux qui se sont engagés avec foi et battus parfois au prix de la mort pour restaurer la liberté et la démocratie dans notre patrie. Le maire de la commune, M. Bakhtiari, avait sollicité, il y a un an, l'appui de l'association, même symbolique, pour l'aboutissement de cette initiative et le conseil d'administration y a répondu positivement. Pour mémoire, la ville avait durement souffert des émeutes urbaines des jeunes en juin 2023. La municipalité invitera l'association à l'événement qu'elle prévoit d'organiser vers la fin de novembre, en cette année du 80^{ème} anniversaire de la Libération.
